

LE SUJET QUI DÉRANGE. Ces projets routiers qui ne plaisent pas à tout le monde

Le conseil départemental veut créer, d'ici 2019, une déviation à la route départementale 154 qui traverse actuellement les communes de Vernouillet et Verneuil-sur-Seine. Le projet suscite une vive opposition de la part de certains habitants et d'associations locales qui n'ont pas hésité à saisir la justice. D'autres projets dans le département alimentent aussi la colère...



En rouge, le tracé du projet de déviation de la RD 154, envisagé par le conseil départemental des Yvelines.

Onze ans après les premières enquêtes publiques, le projet de déviation de la RD 154 ne fait toujours pas l'unanimité du côté de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Selon le conseil départemental, la voie de contournement, qui pourrait voir le jour en 2019, pour un coût global de 24 millions d'euros, a pour but de réduire sensiblement le trafic dans les deux communes, estimé à près

de 14 000 voitures par jour. Et malgré la réduction des emprises du projet (largeur de la chaussée ramenée de 7 à 6,50 mètres, diamètre des giratoires réduits de 70 à 40 mètres), la pilule a toujours autant de mal à passer pour les associations locales. «L'estimation du trafic sur la RD 154 est trop élevée», dénonce Jean-Pierre Grenier, le président de Bien Vivre à Vernouillet. Au début, on nous

disait que cette voie diminuerait de 20% le trafic sur la départementale. Maintenant, on parle de 50%...» Jean-Pierre Grenier craint surtout que ce projet annoncé comme "non-structurant", au contraire, le devienne. «La ZAP (zone agricole protégée) sert aujourd'hui de couverture contre la future ligne Paris-Normandie (LPN). Si la déviation devait se faire, ça serait la porte ouverte à la

LPN.» Du côté du conseil départemental, on assure que ce projet n'a pas vocation à devenir un axe structurant. «On a réduit l'emprise partout où on le pouvait, explique Frédéric Alphan, le directeur des mobilités. On sera dans une totale impossibilité d'élargir cette route et d'en faire une 2x2 voies.» En ce qui concerne les habitants, le projet divise également. Pour



Dimanche matin, 200 personnes ont défilé dans les rues de Verneuil-sur-Seine, à l'appel de plusieurs associations locales.

Jacques : «Cette voie est nécessaire pour ne plus subir les nuisances de la RD 154.» Hélène, au contraire, estime que cette nouvelle route serait le symbole «d'une urbanisation à outrance et d'une mise en danger d'un massif forestier qui fait le bonheur de nombreux promeneurs.»

La déclaration d'utilité publique remise en cause

Reste la question juridique. En réduisant les emprises, le conseil départemental s'expose à une annulation du projet. «C'est une remise en cause de la déclaration d'utilité publique (DUP) de 2004, constate Jean-Pierre

Grenier. Sept procédures contentieuses ont été engagées, d'autres vont suivre. Si un seul recours est accepté, la déviation ne verra pas le jour.» Le Département, lui, table toujours sur un début des travaux en 2017. «Jusqu'à cette date, il faut continuer à travailler ensemble», conclut le vice-président du conseil départemental, Jean-François Raynal.

A noter que, dimanche matin, à l'appel de plusieurs associations locales (dont Adiv Environnement, lire ci-dessous), quelque 200 personnes ont défilé dans les rues de Verneuil-sur-Seine pour manifester leur opposition au projet.

Fabien Dézé

Trois ans de lutte contre le pont d'Achères

«Cela fait trois ans que l'on se bat comme des chiffonniers !» Le collectif contre le pont d'Achères ne désarme pas. Déboutés au tribunal administratif en octobre 2014, les opposants à ce projet du conseil départemental ont fait appel. Le tracé de la liaison de la RD30 (Achères) et de la RD190 (Triel-sur-Seine) passe au-dessus de la Seine et de l'île de la Dérivation, à Carrières-sous-Poissy. Cette île d'1,2km de long abrite près de 300 habitants. Ils redoutent les nuisances causées par cette nouvelle infrastructure. «Ici, c'est l'archétype de l'endroit à préserver. Ce site est proche de la nature, piétonnier», explique Antoine Mille, président du collectif. Avec nos impôts, nous allons financer ce pont qui va amener pollution atmosphérique et sonore sur notre île et dans les environs.» Les habitants



Antoine Mille (à g.) et des membres du collectif.

s'inquiètent des retombées de gaz d'échappements sur leur île qui était fréquentée par Edith Piaf et Marcel Cerdan à une époque. «Nous allons attaquer au pénal les élus du conseil départemental pour mise en danger de la vie d'autrui», prévient Antoine Mille.

Le collectif, qui estime aussi que le pont va «défigurer le paysage», a décortiqué le dossier de l'enquête publique et relève cer-

tains «incohérences», notamment au niveau de l'impact de cette déviation sur la circulation. «Les études de trafic démontrent qu'actuellement le trafic est fluide ou chargé sur les routes de Poissy, Carrières-sous-Poissy et de la Boucle de Chanteloup. Après la construction du pont, les projections estiment que la circulation sera saturée sur la majorité des axes de ce sec-

teur, indique Antoine Mille, cartes d'étude à l'appui. Ce pont ne servira pas aux habitants de la région, mais permettra de développer le fret routier», assure-t-il.

Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable pour la construction de cet ouvrage. Le conseil départemental n'a néanmoins pas renoncé à son projet. Ce projet a pour vocation d'«améliorer le maillage routier et fluidifier le trafic dans le secteur.»

«Avec ce pont, les flux de circulation vont se répartir, dans ce secteur où la population augmente», réagit Jean-François Raynal, conseiller départemental délégué à la mobilité. Il sera conforme à la législation environnementale, disposera de protections sonores et s'intégrera dans le paysage. Sa mise en service est prévue pour 2024.»

R.V.

«Je crois à l'annulation du projet»

Trois questions à Bernard Destombes, président de l'ADIV Environnement.



Bernard Destombes, président d'ADIV Environnement

Pourquoi êtes-vous contre le projet de déviation de la RD 154 ?

«Je suis contre ce projet depuis l'origine et l'enquête publique de 2004. Cette voie va couper le bois de Verneuil en deux alors que c'est un milieu très riche avec des landes, et une zone humide.»

Que pensez-vous du projet présenté il y a une semaine par le conseil départemental ?

Je reconnais que le projet est plus raisonnable qu'avant. A la base, le conseil départemental était parti sur une 2x2 voies avec des emprises immenses, des ronds-points choquants. Mais, quoi qu'il arrive, on reste opposés à ce projet qui ne fera qu'augmenter la circulation. Beaucoup de gens pourraient se servir de cette déviation pour aller chercher l'A13, par exemple.

Croyez-vous en l'annulation du projet ?

Bien sûr que j'y crois ! Entre 2012 et 2014, plus personne n'en parlait. Là, au mieux, on parle d'une mise en service en 2019. Le rapport des gens avec l'automobile n'est plus le même, l'opinion publique peut changer.

Propos recueillis par F.D.